

## **MESSAGE DU 16 DECEMBRE 2025 DU DGS**

Chères et chers collègues,

En ce mois de décembre, les conseils municipal et eurométropolitain votent les budgets primitifs 2026 de nos deux collectivités. Dans un contexte contraint par la situation financière nationale, ces budgets prévoient une augmentation encadrée des dépenses de fonctionnement, qui concerne aussi bien les dépenses de masse salariale que les autres types de dépenses (subventions, charges à caractère général, etc.). En effet, d'importantes incertitudes continuent de peser sur nos recettes du fait de la faible visibilité dont disposent les collectivités territoriales sur la future loi de finances pour 2026, que le Parlement n'est pour l'heure pas parvenu à adopter.

Nos budgets 2026 prévoient une augmentation maîtrisée de nos dépenses de personnel, qui s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, des causes extérieures à nos collectivités, qui pèsent un montant de près de cinq millions d'euros : la hausse des cotisations retraite (prévue sur 4 ans par décret) pour la deuxième année de suite, l'augmentation de certaines cotisations maladie et celle de la participation de la collectivité à la mutuelle santé. Ensuite, les mesures volontaires d'amélioration de la rémunération et de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes décidées en 2025 sont confirmées en 2026 et représenteront un montant de plus d'un million d'euros dans le budget, avec la 2<sup>e</sup> étape de la revalorisation de la prime d'avril et la mise en œuvre sur une année pleine de la revalorisation des heures atypiques entrée en vigueur en septembre 2025.

Afin d'assurer l'équilibre des budgets de la Ville et de l'Eurométropole, des mesures de maîtrise de l'augmentation de la masse salariale ont été décidées. Les enveloppes dites « déconcentrées », gérées en proximité par les directions, vont être ajustées. La maîtrise des postes par une attention soutenue à l'évolution des effectifs et par un lissage dans le temps des recrutements sera également poursuivie dans la lignée de ce qui a été pratiqué en 2025. Les promotions (avancements de grade et promotions internes), qui interviendront en juin, seront effectives au 1<sup>er</sup> juillet 2026. Enfin, d'autres mesures (alignement des conditions de recrutement des contractuel·les, non-reconduction du marché de la conciergerie pour en évaluer la pertinence) complètent ce dispositif.

Ces mesures de maîtrise sont calibrées à la juste hauteur de la situation telle qu'elle est connue aujourd'hui dans un contexte marqué par une forte incertitude nationale concernant le budget 2026 de l'État et les conséquences qui vont en découler pour les collectivités. La maîtrise des postes, qui est susceptible d'évoluer en cours d'année, est dès maintenant mise en œuvre de manière partagée : l'ensemble des directions y contribue, dans un dialogue avec la direction générale qui continuera à rechercher les justes et nécessaires équilibres, tout en portant une attention particulière au bon fonctionnement des services publics du quotidien.

Au nom de l'ensemble des membres de la direction générale, je tiens à vous exprimer mes remerciements sincères et renouvelés pour votre engagement constant au service des habitantes et habitants de notre territoire.

*Bruno KOEBEL  
Directeur général des services*